

République française

Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 OCTOBRE 2024

Convoqué le 17 octobre 2024, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 25 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul

Excusée : MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : SAMUEL Béatrice à JURY Gilles
MENIS Alexandre à ROMEAS Frédéric

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MOULIN Emmanuel comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 27 septembre 2024 (décision unanime)

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communautés de communes de prendre la compétence « eau-assainissement » au 01 janvier 2026. Il rappelle le souhait de Haut Pays du Velay communauté d'anticiper cette prise de compétence au 01 janvier 2025.

A l'occasion de cette évolution, il a été décidé, sur le périmètre de la Jeune Loire, de dissoudre le Syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL) qui n'est juridiquement pas adapté à ce transfert. Il sera remplacé par la création d'une SPL (Société Publique Locale).

Pour ce faire, tous les membres actuels du SELL doivent se prononcer sur cette dissolution suivant des conditions qui seront définies ultérieurement dans une prochaine délibération.

Plusieurs bureaux d'études travaillent actuellement sur ce projet de dissolution.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette proposition : 1 abstention et 13 voix pour

CREATION D'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle que l'agent responsable de la gestion de la salle multiactivités est en arrêt de travail pour plusieurs mois. Il convient donc de prévoir son remplacement pour la durée de cette absence.

Pour cela, il convient de valider la création d'un poste d'agent technique, catégorie C, filière technique pour une durée hebdomadaire de 4/35^{ème}. Ce poste sera occupé par un agent contractuel.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse si besoin pour une durée ne pouvant excéder 6 ans.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2: BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires pour l'enregistrement de la subvention perçue du Département de la Haute-Loire (part travaux payés par le Syndicat des Eaux de Montregard) dans le cadre de la création et de la sécurisation du réseau d'AEP – secteurs de la Collange et du Petit Basset.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-468102-107 : AEP SECTEURS LA COLLANGE + PETIT BASSET ET MISE EN SECURITE CAPT	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-468202-107 : AEP SECTEURS LA COLLANGE + PETIT BASSET ET MISE EN SECURITE CAPT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	34 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	34 000.00 €
Total Général		34 000.00 €		34 000.00 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

TAXES FONCIERES DES BIENS DE SECTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la collectivité reçoit des avis d'imposition de taxes foncières pour les biens de sections de Fours et de Réouze. Les services fiscaux précisent que dès que le montant atteint 12 €, la taxe foncière est due sur les biens.

Il est proposé, qu'en l'absence de ressources des sections de Fours et de Réouze, la commune prenne en charge le paiement des taxes foncières de ces sections, sur le budget communal.

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

DETERMINATION PRIX VENTE TERRAIN H 1027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'achat du terrain H 1027 situé route de Coursoux afin de le diviser en lots pour la revente. Après découpage par le bureau GEOLIS, 3 lots ont été détachés à savoir :

- Lot 1 pour 700 m², cadastré H 1124
- Lot 2 pour 699 m², cadastré H 1125
- Lot 3 pour 830 m², cadastré H 1126

Au vu des coûts d'acquisition du terrain, des travaux pour les différents réseaux, des frais de bornage, il est proposé de fixer le tarif de vente.

Frédéric ROMEAS demande si Madame CHAZALET Laurence a participé aux frais de viabilisation de sa parcelle. Monsieur le Maire répond que ces frais ont été pris en charge par la commune dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de Coursoux, charge à elle de prolonger ces réseaux aux divers lots qu'elle souhaite créer.

Christophe MONGEVILLE demande si l'on connaît le prix de vente des terrains de Madame CHAZALET ; Il est répondu que non, cela est un accord entre vendeur et acheteur, mais qu'au vu des annonces passées sur internet, le prix de vente est supérieur à 30 €/m².

Emmanuel MOULIN demande ce qu'il en est des fondations de l'ancien hangar. Celles-ci seront enlevées par l'entreprise SDRTP lors des travaux de démolition de la ruine « Digonnet ».

Christophe MONGEVILLE demande pourquoi on vendrait les terrains moins chers que Madame CHAZALET. Jean-Paul BANCEL explique que les terrains de la commune sont « moins » attractifs au vu de leur situation. Emmanuel MOULIN précise que l'on a une vision « campagnarde » de notre territoire et que l'on a l'habitude d'avoir de la place, de la vue, ... mais les nouveaux habitants qui viennent s'installer demandent moins de surface et sont moins exigeants. Christophe MONGEVILLE dit que plus le terrain est petit, plus le prix peut être élevé. Il demande si l'on a le droit de sélectionner les candidatures. Il est répondu que c'est effectivement le propriétaire qui choisit à qui il vend. Frédéric ROMEAS demande ce que l'on fait s'il y a plusieurs candidats. La commune choisira la meilleure proposition. Il demande également si la ligne haute tension qui traverse les terrains ne pose pas problème. Emmanuel MOULIN répond qu'elle doit être à une distance minimum de 3.20 m du faitage de la maison. Jean-Paul BANCEL indique qu'il serait intéressant d'instaurer une hauteur maximale des habitations. Il est répondu que cela n'est pas possible lorsqu'on est en carte communale comme Montregard, mais que les services de la DDT qui instruisent les demandes de permis de construire sont veillant à ces problèmes. Marc CROUZET demande ce qui se passerait si quelqu'un souhaite acheter 2 parcelles contigües. Cela serait dommage pour la commune, le but étant d'accueillir le plus d'habitants possible.

Il est proposé de fixer le tarif de vente de ces terrains à 28 €/m².

Le Conseil Municipal valide cette proposition : 1 abstention, 13 voix pour

VALIDATION DU PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il demande donc aux communes si elles sont favorables à l'inscription des chemins de Petites Randonnées de son territoire

dans ce plan. Cela suppose que la commune respecte les obligations lui incombant, à savoir le maintien des chemins ruraux et leur entretien.

Monsieur le Maire présente les cartes annexées et précise qu'il existe une portion du linéaire du PR 228 en domaine privé.

Jean-Paul BANCEL demande si une convention de passage a été signée avec le propriétaire. Il est répondu pas à la connaissance de la mairie. Marc CROUZET demande si un propriétaire pourrait interdire le passage. Dans l'absolu, cela serait effectivement possible. Emmanuel MOULIN demande ce qu'il en est lorsqu'un délai de plus de trente ans s'est écoulé sans remarque du propriétaire. Il existe effectivement ce qu'on appelle la « prescription trentenaire » mais dans les faits, il est très difficile de l'appliquer.

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de réhabilitation de la maison « Digonnet ». Il explique que suite à l'appel à projet lancé par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), Monsieur le Maire a participé à une réunion d'information sur la création et la gestion d'un « tiers-lieu ». L'idée est de créer un tiers-lieu « culturel » qui doit être porté par une association publique-privée. L'ANCT apportera son aide en ingénierie, entièrement gratuite pour les communes de moins de 2000 habitants.
Jean-Paul BANCEL indique que l'ingénierie est gratuite mais que les travaux sont payants. Monsieur le Maire confirme que les travaux seront à financer et l'ANCT sera là également pour nous aider à trouver les financements extérieurs.
Monsieur le Maire explique également que certains habitants de la commune sont intéressés par le développement de ce projet et demande au Conseil ceux qui le souhaitent pour suivre ce dossier. Blandine TERRIER et Marc CROUZET se portent volontaires.
2. Monsieur le Maire présente au Conseil les dégâts qui ont eu lieu sur la commune suite aux fortes pluies du 17 octobre dernier. Marc CROUZET demande à qui revient les frais de remise en état des voiries et ponts abimés. Il est répondu que se sera à la charge de la commune. Frédéric ROMEAS demande ce qui l'en est si la commune est reconnue en état de catastrophes naturelles. Cette classification permet aux habitants touchés d'avoir une prise en charge de leur dossier plus rapide auprès de leur assurance ainsi que des avances sur réparations pour palier au plus urgent.
Concernant la commune, cela n'apporte pas d'aide supplémentaire de la part des assurances, les voiries et ouvrages d'arts n'étant pas assurés, mais permet de prétendre, si les travaux sont conséquents, à la dotation de solidarité aux événements climatiques (dotation de l'Etat) ainsi qu'à une DETR spéciale.
3. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir déposer le dossier de subvention au titre de la DETR lors du prochain conseil. Celle-ci portera sur le programme « voiries 2025 ».
4. La date du prochain conseil sera le 22 ou 29/11 prochain.

5. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une animation du SICTOM entre Monts et Vallées aura lieu le 19/11 de 8h00 à 9h30 devant la mairie et portera sur le compostage individuel. Des bacs à composte seront en vente à cette occasion. Ceci entre dans le cadre de la semaine du tri.

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Emmanuel MOULIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Emmanuel MOULIN, is written below the name. The signature is stylized and spans across the width of the name.

